

ADJUDICATION PUBLIQUE

au Sporthôtel Leweck

Lëpschter-Dellt

L-9378 Lipperscheid (Commune de Bourscheid)

Le **MERCREDI, 19 NOVEMBRE 2025 à 15.00 heures**

Il sera procédé par le ministère de **Maître Danielle KOLBACH**, notaire de résidence à Junglinster, conformément aux dispositions de l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile sur la saisie immobilière (article 71 de la loi du 2 janvier 1889), à l'adjudication publique d'une maison d'habitation, avec toutes appartenances et dépendances, sise à **30, rue des Prés, L-9160 Ingeldorf**, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Erpeldange-sur-Sûre, section A d'Ingeldorf

lieu-dit «**Rue des Prés**», numéro cadastral **253/1462**, place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 5 ares et 83 centiares

Suivant un certificat de la Commune d'Erpeldange-sur-Sûre du 8 octobre 2025:

«*Il est certifié par la présente que la parcelle inscrite au cadastre de la Commune d'Erpeldange-sur-Sûre, section -A- d'Ingeldorf sous le numéro 253/1462, figure dans le PAG de la commune d'Erpeldange/Sûre, dans le secteur zone d'habitation HAB-1 «quartier existant (PAP-QE).»*

L'adjudication publique aura lieu aux requêtes, poursuites et diligences du premier créancier inscrit, à savoir, la société anonyme "**ING Luxembourg S.A.**", avec siège social à L-2965 Luxembourg, 26, Place de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 6.041, en vertu;

a) de la grosse en forme exécutoire d'un acte d'ouverture de crédit reçu par Maître Marc LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 janvier 2018, numéros 79/18 de son répertoire, enregistré Luxembourg Actes Civils 2, le 2 février 2018, Relation: 2LAC/2018/2305, et inscrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 22 février 2018, volume 865, numéro 65; et

b) d'un commandement signifié par exploit de Monsieur Georges WEBER, huissier de justice demeurant à L-9279 Diekirch, 5, Montée de la Seitert, en date du 22 juillet 2025, enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 juillet 2025, Relation: DAC/2025/10740;

contre:

1. Monsieur **Fabjan MURANA**, sans état connu, né le 29 avril 1968, à Shkoder (Albanie), marié, et son épouse;

2. Madame **Antoneta TOMA**, sans état connu, mariée, née le 4 février 1975, à Vau i Dejës (Albanie),

demeurant ensemble à **30, rue des Prés, L-9160 Ingeldorf**.

Le bien immobilier sera adjugé aux clauses et conditions d'un **cahier des charges dressé par le notaire soussigné, le 24 octobre 2025** dont toute personne pourra prendre communication en l'étude.

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Les frais de l'adjudication publique seront de DIX-SEPT pourcent (17%). Toute personne capable d'enchérir pourra, dans la **HUITAINE** après l'adjudication publique, faire une **surenchère par voie d'huissier de justice**, pourvu qu'elle soit du **sixième au moins du prix**, outre les **frais de DIX-NEUF pourcent (19%) du montant principal** de l'adjudication publique, en respectant les formalités prévues par le nouveau Code de procédure civile.

Pour tous les **renseignements spécifiques**, prière de s'adresser à l'étude du notaire.

LES VISITES SE FERONT LES SAMEDIS 8 ET 15 NOVEMBRE 2025 DE 13H30 A 15H00 ET LE 19 NOVEMBRE 2025 DE 13H30 A 14H30.

Les amateurs sont priés de se présenter avec:

- une garantie bancaire couvrant le prix et les frais de l'adjudication et
- un extrait RCS et RBE à jour, si l'amateur est une personne morale

Les amateurs sont invités de consulter le PAG et le règlement d'urbanisme de la commune

Le notaire commis:

**ED
KN**

Maître Danielle Kolbach, notaire
34-36, rue des Cerises
L-6113 Junglinster
Tel.: 78 90 52 -54

